

MAITRE SOCIOPROFESSIONNEL (MSP) / THERAPEUTE – CAHIER DES CHARGES

1- Identification du poste

Institution : Fondation Domus
Fonctions associées : --

2 - Position hiérarchique

Supérieur hiérarchique direct : Le Responsable des Ateliers/Centre de jour
Postes hiérarchiquement subordonnés : --

3 - Mode de remplacement

3.1 - Mode de remplacement pour les fonctions principales

Le titulaire est remplacé par : Un MSP, Thérapeute
Le titulaire remplace : Un MSP, Thérapeute

3.2 - Mode de remplacement pour les fonctions associées

Le titulaire est remplacé par : --

4 - Mission du poste

Le Maître socioprofessionnel (MSP ci-après) ou le Thérapeute est responsable de gérer globalement un atelier protégé d'intégration professionnelle ou thérapeutique de la Fondation Domus et dans ce cadre, d'encadrer et d'assurer de manière autonome un accompagnement des travailleurs/participants. Les activités mises en place viseront l'application et le respect du concept de réhabilitation psychosocial institutionnel.

5 - Buts et responsabilités spécifique NB : le pourcentage décrit la répartition globale des responsabilités. Il doit être adapté au taux d'activité contractuel effectif de chaque collaborateur.

Buts du poste	Responsabilités spécifiques ¹	% moyen
Assurer l'accompagnement les travailleurs/ participants de la Fondation Domus selon le concept de réhabilitation institutionnel, le règlement des collaborateurs et les normes de sécurité	- Accueillir les travailleurs/participants internes et externes en leur présentant l'atelier protégé d'insertion professionnelle/thérapeutique. - Assurer avec ses collègues une prise en charge socioprofessionnel ou thérapeutique en lien avec le concept institutionnel. - Adapter continuellement les activités de l'atelier aux problématiques individuelles des travailleurs/participants pris en charge. - Mettre en place, avec les travailleurs/participants, un programme hebdomadaire individualisé et assurer un accompagnement pour les objectifs périodique retenus. - Assurer une observation régulière des travailleurs/participants par le biais d'un journal de suivi adapté. - Organiser des sorties avec les travailleurs/participants en lien avec le thème de l'atelier.	90 %
Garantir une communication professionnelle et performante	- Informers les éducateurs référents de la situation de leurs référés (immédiatement en cas de problématique significative). Un forfait de 20 heures par an est attribué à chaque MSP/Thérapeute. - Promouvoir et faciliter les interfaces vis-à-vis des autres services. - Participer activement à un climat de travail agréable en respectant autrui et en travaillant avec un esprit de collaboration. - Communiquer oralement et par écrit en mettant en œuvre un esprit d'analyse et de synthèse afin de faciliter la transmission d'informations de qualité.	10 %
Participer à la logistique	- Assurer la propreté et l'entretien de l'atelier, de son mobilier et de ses ressources. - Assurer le transport des travailleurs/participants de l'institution entre les différents sites. - Assurer une bonne gestion des budgets et des dépenses inhérents à l'atelier et le droit de signature en découlant dans le respect des directives du règlement du personnel.	
Appliquer le système qualité	- Appliquer les procédures développées et utiliser les documents référencés. - Veiller à la mise à jour et à l'amélioration du système de management de la qualité.	
Répondre de la sécurité	- Signaler tout élément pouvant nuire à la sécurité des personnes et des biens. - Prendre immédiatement toutes les mesures visant à assurer ce but.	100 %
Accueillir des collègues	Participer à l'intégration et à la formation des nouveaux collaborateurs / personnes en formation.	
Participer à des activités occasionnelles	- Participer aux camps/séjours de l'institution. - Participer à l'exploitation de la salle de spectacle de l'institution. - Participer aux événements ponctuels (groupes de travail, kermesse, formations...). - Participer à toutes activités nécessaires au bon fonctionnement de l'institution	
Total :		100 %

¹ : L'ensemble des tâches non liées à la présence directe auprès des clients (colloques, rédaction de projets d'activités, administration...) ne doivent pas excéder les 10% du taux d'occupation.

6 - Buts et responsabilités associées

--

7 - Profil du poste

7.1 - Exigences spécifiques

Formation professionnelle de base :	Maître socioprofessionnel ESTS ou titre jugé équivalent
Formation professionnelle complémentaire :	Diplôme de Thérapeute ou titre jugé équivalent
Expérience :	-
Connaissances particulières :	Psychopathologie de l'adulte
Outils informatiques :	Maîtrise de la dactylographie et des programmes Word, Excel, Outlook, Internet.
Permis de conduire :	Catégorie B

7.2 - Compétences génériques¹

Personnelles	Relationnelles	Professionnelles	Intellectuelles
Autonomie	Relations avec les collègues	Pratique réflexive	Analyse – Synthèse
Flexibilité - implication		Respect des missions	Organisation du travail
Créativité - Initiative			Rédactionnelles

8 - Approbations

	Noms, prénoms	dates	signatures
Le titulaire :			
Le responsable de service :			
Le directeur général :	Besse Philippe		

¹ : A ces compétences génériques s'ajoutent les compétences métiers